

Envoyé en préfecture le 09/01/2026

Reçu en préfecture le 09/01/2026

Publié le 09/01/2026

ID : 062-216207365-20260108-DEC2025_002-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SEJOUR VACANCES
DESTINES AUX JEUNES SAILLYSIENS AGES ENTRE 12 ET 17 ANS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant que le séjour de vacances à Blieux, prévu du 10 juillet au 18 juillet 2026 inclus, permettra aux jeunes de prendre des initiatives et de se révéler au sein du groupe.

Vu les propositions tarifaires présentée par le Gite la Chambrette ;

DECIDE

ARTICLE 1

sont signés avec le Gite D'Étape et de Séjour "La Chambrette" Association ABCDE
2 rue de la Chambrette 04 330 BLIEUX un devis se présentant comme suit :

- Montant de l'hébergement : 5 018.08 euros TTC

ARTICLE 2

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 08. 01. 2026

DEC-2026_002

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

